

La France déclassifie des documents sur le génocide rwandais

Elise Delève

France Info, 7 avril 2015

La France a signé mardi la décision de déclassification de documents émis entre 1990 et 1994 par la présidence de la République relatifs au génocide commis au Rwanda.



800.000 rwandais ont été tués lors du génocide de 1994. Des membres du 1er RPIMa évacuent des religieuses le 3 juillet 1994 à Butare

Documents déclassifiés

21 ans, jour pour jour, après le début du génocide rwandais, le 7 avril 1994, la France annonce déclassifier les archives de la présidence ayant un lien avec les massacres. Les documents datent de 1990 à 1994. « *Il s'agit notamment d'archives émanant des conseillers diplomatiques et militaires du président François Mitterrand et également de compte rendus de conseils restreints de défense de l'époque* », note l'entourage de François Hollande.

L'accord a été signé par le secrétaire général de l'Elysée, Jean-Pierre Jouyet, en présence de Dominique Bertinotti, ancienne ministre et mandataire des

archives de la présidence Mitterrand. Ce processus, déjà engagé à l'Assemblée nationale, au Quai d'Orsay et au ministère de la Défense, s'inscrit dans « *un souci de transparence* » et une « *volonté de faciliter le travail de mémoire concernant cette période* », a souligné l'Elysée. Parmi les documents déclassifiés se trouvent les « *archives Quilès* », du nom de l'ancien ministre socialiste Paul Quilès qui avait présidé la mission des commissions de la Défense et des Affaires étrangères de l'Assemblée sur les opérations militaires conduites par la France et l'ONU, notamment, au Rwanda entre 1990 et 1994. Le rôle de la France

Cette déclassification va permettre aux chercheurs et historiens souhaitant travailler sur cette période de consulter les documents. Le génocide a fait 800.000 morts. L'enjeu pour François Hollande est de répondre à « *un souhait de vérité pour les historiens et la société civile* », indique l'Elysée. « *Le président (François Hollande) avait annoncé il y a un an que la France devrait faire preuve de transparence et faciliter le travail de mémoire sur cette période sans que cette décision ne soit rendue publique* », a ajouté l'entourage du chef de l'État.

Les spécialistes posent depuis longtemps la question du rôle de la France, qui était à cette époque alliée avec le régime hutu qui a massacré les Tutsis. Cette interrogation empoisonne les relations entre Paris et Kigali. Ce dernier accusant la France d'avoir été complice des tueries. En 2006, les relations diplomatiques ont même été rompues après la mise en cause par la justice française de proches du président Paul Kagamé dans l'attentat visant le président d'alors, Juvénal Habyarimana. Elles sont à présent apaisées.

Un premier pas tardif

Le symbole est fort reconnaissent les associations qui restent toutefois prudentes car elles réclament surtout la déclassification des documents de la DGSE et des ministères de la Défense et de la coopération de l'époque. Ces documents renseigneraient notamment sur la responsabilité des politiques et militaires français.

« *Le travail de mémoire est lié à la justice* » (Alain Gauthier, président du collectif des parties civiles pour le Rwanda)

Même si il salue cette initiative, Alain Gauthier, président du collectif des parties civiles pour le Rwanda, estime que « *nous ne rattraperons pas le retard qui a été pris* ». Pour lui, « *les traces s'effacent et les mémoires sont un peu défaillantes. Le temps joue* », et désormais c'est la justice qui importe, « *on ne peut pas imaginer que les personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide et qui sont en France, puissent continuer à vivre dans l'impunité* ».